

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1999 B 00064

Numéro SIREN : 352 588 727

Nom ou dénomination : URBAT PROMOTION

Ce dépôt a été enregistré le 02/06/2020 sous le numéro de dépôt 10462

**URBAT PROMOTION**  
**Société par actions simplifiée à directoire et Conseil de surveillance**  
**Au capital de 40.167.600 euros**  
**Résidence Oxygène-1401 Avenue du Mondial 98**  
**CS 68214 - 34 965 Montpellier Cedex 2**  
**352 588 727 RCS Montpellier**

---

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE**  
**DU 09 MARS 2020**

L'an deux mille vingt,  
Le neuf mars  
A dix-sept heures

Les associés de la Société URBAT PROMOTION se sont réunis en assemblée générale, au siège social de la société, sur convocation faite par le Président du Conseil de Surveillance.

Chaque associé a été régulièrement convoqué.

Il est précisé que l'assemblée se tient en recourant à la visio-conférence.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Sont présents Messieurs Alain CLAUSEL et Stéphane DELMAS pour HC ainsi que Messieurs Bruno DERVILLE et Philippe MUSIALEK pour VINCI IMMOBILIER (présents par visio-conférence).

La société KPMG AUDIT SUD EST, Commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoquée, est absente et excusée .

La société MENON et ASSOCIES, Commissaire aux comptes titulaire, représentée par Monsieur Mathieu CLEMENT, régulièrement convoquée, est présente.

Les membres du Comité Social et Economique régulièrement convoqués sont présents. Madame Manon CANTAREL représente le collège non cadre et Monsieur Jean DELAUNAY représente le collège cadre.

Monsieur Jad BADR est présent en visio conférence.

Madame Sylvie GAUTIER Présidente du Directoire préside la séance.

Madame Carole DEMIROZ est désignée comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent la totalité des actions ayant droit de vote.

Le Président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.





Le Président rappelle que l'assemblée générale a été convoquée sur l'ordre du jour suivant :

- Constatation de la fin des fonctions de VINCI IMMOBILIER en qualité de membre du Conseil de surveillance ;
- Nomination de Monsieur Olivier ROULLEAU de la ROUSSIERE en qualité de membre du Conseil de surveillance ;
- Pouvoirs en vue des formalités

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

### PREMIERE DECISION

*(Constatation de la fin des fonctions de VINCI IMMOBILIER en qualité de membre du Conseil de surveillance)*

L'assemblée générale,

En conséquence des deuxième et quatrième décisions adoptées lors de l'assemblée générale ordinaire du 27 janvier 2020 ayant décidé de nommer VINCI IMMOBILIER en qualité de membre du Directoire et de Directeur Général de la Société ;

**Constate** la fin des fonctions, en date du 27 janvier 2020, de VINCI IMMOBILIER en qualité de membre du Conseil de surveillance, conformément à l'article 16 1. c) des statuts de la Société.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité**

**Voix pour : 3 651 600**

**Voix contre : 0**

### DEUXIEME DECISION

*(Nomination de Monsieur Olivier ROULLEAU de la ROUSSIERE en qualité de membre du Conseil de surveillance)*

L'assemblée générale, sur proposition de VINCI IMMOBILIER,

**Décide** de nommer Monsieur Olivier ROULLEAU de la ROUSSIERE, domicilié professionnellement au 59, rue Yves Kermen, 92100 Boulogne-Billancourt, en qualité de membre du Conseil de surveillance pour la durée des fonctions de membre du conseil de surveillance de VINCI IMMOBILIER qui restait à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité**

**Voix pour : 3 651 600**

**Voix contre : 0**



**TROISIEME RESOLUTION**  
*(Pouvoirs en vue des formalités)*

L'assemblée générale,

**Donne** tous pouvoirs au porteur d'une copie du présent procès-verbal aux fins d'effectuer toutes les formalités qui s'avéreraient nécessaires.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité**

**Voix pour : 3 651 600**

**Voix contre : 0**

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 17 h15.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et la secrétaire.

\*\*\*

Le Président de séance  
Madame Sylvie GAUTIER



La secrétaire  
Madame Carole DEMIROZ

